

ASSOCIATION DE TIR A L'ARC DE CHENÔVE (A.T.A.C.)

15 rue de Marsannay 21300 Chenôve

Agrément fédéral n° 02211016

Agrément jeunesse et sport n° 21 S 297

Vincent Creuzet

Président ATAC

Chenôve, le 17 août 2026

Pièce jointe : formulaire de pouvoir

Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de notre association qui se tiendra le **Vendredi 2 octobre 2026 à 19h30** à la maison des sports 15 rue de Marsannay 21300 Chenôve.

L'ordre du jour sera le suivant ;

- Rapport moral et d'activité du président
- Rapport financier
- Rapport des commissions
- Budget 2027
- Vote du montant de la part club de la cotisation
- Projet du club
- Questions diverses
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Remise des récompenses
- Conclusion du président.

Conformément à nos statuts, un quorum de 25% des adhérents de plus de 16 ans, à jour de cotisation doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement.

Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, il vous est possible de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant pouvoir.

Nous terminerons cette réunion par le « pot de l'amitié ».

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président Vincent Creuzet

